



**PRÉFÈTE
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Digne-les-Bains, le 16 février 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Election départementale partielle du canton de Castellane les 6 et 13 mars 2022

Le dépôt des candidatures pour l'élection départementale partielle du canton de Castellane s'est achevé le 15 février 2022 à 16h00.

Depuis le décret n° 2007-1670 du 26 novembre 2007, les emplacements électoraux d'affichage sont «attribués par voie de tirage au sort par l'autorité qui reçoit les candidatures. En cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour est conservé entre les candidats restant en présence» (art. 28 – alinéa 4 du code électoral).

Les emplacements d'affichage seront attribués en fonction du tirage au sort qui aura lieu en séance publique le mercredi 16 février 2022 à 10h00 à la préfecture des Alpes-de-Haute-Provence.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex